

# ATELIER / FORMATION POUR LES ÉQUIPES DE DIRECTION DES ÉCOLES DE MUSIQUE ET DANSE DE BRETAGNE.

**Année 2012**

nom.....

prénom.....

adresse .....

.....

code postal ..... ville .....

téléphone domicile .....

portable.....

mél personnel.....

date de naissance .....

situation administrative  salarié  autre

profession.....

téléphone professionnel.....

mél professionnel.....

coordonnées de la structure qui vous emploie

.....

.....

**Merci de joindre quelques lignes indiquant votre parcours professionnel  
et vos attentes concernant cet atelier.**

**Calendrier : Jeudi 29 et vendredi 30 mars 2012**

**Lundi 12 et mardi 13 novembre 2012**

**Coût pédagogique : 200 euros pris en charge par :**

l'employeur

le stagiaire

**Ne pas joindre de règlement à votre inscription. Une facture vous sera  
adressée à l'issue de la dernière session par la Paierie Régionale de  
Bretagne.**

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et accepte de m'y conformer.

Date et signature



**ATELIER / FORMATION POUR LES ÉQUIPES DE DIRECTION  
DES ÉCOLES DE MUSIQUE ET DANSE DE BRETAGNE.**

**Demande de prise en charge par l'employeur au titre de la formation professionnelle continue**

Spectacle vivant en Bretagne est un organisme de formation professionnelle déclaré à la préfecture. Cette formation peut donc être prise en charge par votre employeur au titre de la formation professionnelle continue.

**ATTENTION : Dans l'attente de l'accord de votre employeur, faites-nous parvenir le plus rapidement possible une copie de votre demande.**

**Coordonnées de l'employeur**

nom.....

adresse .....

.....

téléphone .....

fax .....

nom du stagiaire et fonction .....

.....

**Montant des frais pris en charge : 200 €**

**Ne pas joindre de règlement à votre inscription. Une facture vous sera adressée à l'issue de la dernière session par la Paierie Régionale de Bretagne.**

Date, signature et cachet de l'employeur

**Contacts :**

**Sarah Karlikow** s.karlikow@svbretagne.fr

**Stéphanie Crainéguy** s.craineguy@svbretagne.fr

T.02.99.37.57.78 / www.spectacle-vivant-bretagne.fr

**Bulletin d'inscription à nous retourner avant le 16 mars 2012 à :**

**Spectacle vivant en Bretagne  
14 rue Guy Ropartz - BP 20415  
35704 RENNES CEDEX 7**



## MODALITÉS D'INSCRIPTION

**L'inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription, du formulaire de prise en charge au titre de la formation professionnelle (s'il y a lieu), ainsi que du CV et de la lettre de motivation.**

Toutes les précisions (jours, horaires, lieu) vous seront communiquées avec la confirmation de votre inscription soit environ 15 jours avant la première session de formation.

La présence à la formation n'est possible qu'après réception de la confirmation d'inscription et du retour du contrat de formation signé.

**Tout programme commencé est dû en totalité, sauf cas de force majeure constaté (certificat médical, attestation employeur,...).**

**En cas d'abandon en cours de la formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les droits d'inscription resteront intégralement dus à Spectacle vivant en Bretagne.**

**Pour tout désistement, moins de 10 jours avant le début de la formation, 50% du coût de la formation resteront dus à Spectacle vivant en Bretagne.**

**Dans le cadre d'une prise en charge par un OPCA, le coût des heures de formations non suivies sera facturé au participant.**

Certaines modifications indépendantes de notre volonté peuvent intervenir en cours d'année. Spectacle vivant en Bretagne se réserve le droit de reporter, voire d'annuler la formation, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

### Modalités de prise en charge au titre de la formation professionnelle continue

Spectacle vivant en Bretagne étant un organisme de formation professionnelle continue, l'inscription peut être prise en charge à ce titre, selon les modalités propres à chaque statut (fonctionnaire ou contractuel territorial, salarié d'association, intermittent du spectacle, gérant...).

**Les frais d'hébergement et de restauration restent à la charge du participant, mais peuvent être pris en charge, selon la réglementation propre à chaque employeur ou OPCA.**

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 02 99 37 34 58**